



L'argumentation

Novembre 2017

L'épreuve orale d'entretien avec le jury consiste principalement à convaincre les membres du jury que le candidat maîtrise la posture et possède les aptitudes professionnelles correspondant au cadre d'emplois recherché.

POSTURE

Avant l'épreuve, le candidat devra être capable de :

- Mesurer les enjeux de l'épreuve (formalisme, situation),
- Identifier les attentes du jury (comparables à un recrutement / mise en situation professionnelle),
- S'emparer des outils d'entretien,
- Appréhender la dimension physique de l'épreuve (communication verbale, contact visuel et incarnation du cadre d'emploi),
- Se mettre en situation (épreuve semblable à un entretien de recrutement).

APTITUDES PROFESSIONNELLES

Avant l'épreuve, le candidat devra être capable de :

- Organiser ses réponses (adopter un plan)
- Structurer son argumentation à partir de la technique AEI : Argument (définir, fondement juridique, cadre des enjeux), Explication, Illustration (curiosité, diversité des exemples)
- S'approprier un registre de langue conforme à l'épreuve (connecteurs logiques, langage administratif)
- Nourrir son argumentation de compétences attendues : aide à la décision, relations aux élus, expertise, conseil, maîtrise des enjeux stratégiques (acteurs, anticipation), problématiques politiques, publiques, moyens de l'administration/management, pilotage de l'activité, mettre en œuvre les orientations politiques (solutions opérationnelles), maîtrise des codes de la négociation (accepter les remises en cause pour en faire des supports de valorisation),
- Illustrer la cohérence du parcours en valorisant ses compétences-clés et des réalisations (moyens humains, financiers...).